



Mesdames et Messieurs les élus-es,

# CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

**Le mardi 28 mars 2023 à 19 heures**

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

## **Ordre du jour :**

### **PROCÈS-VERBAL :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2023.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- I - FINANCES : Approbation du compte de gestion 2022
- II - FINANCES : Approbation du compte administratif 2022
- III - FINANCES : Vote des taux d'imposition pour 2023
- IV - FINANCES : Approbation de l'affectation des résultats – exercice 2022
- V - AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE DE L'ANNONCIATION : Signature d'une convention pour la participation de la commune aux frais de scolarisation 2022/2023
- VI - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation de la subvention attribuée à l'association « Yoga Harmonie » au titre de l'année 2023
- VII - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation de la subvention attribuée à l'association « école de musique » au titre de l'année 2023
- VIII - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Approbation des subventions attribuées aux autres associations seilhoises au titre de l'année 2023
- IX - FINANCES : AP/CP rénovation et extension de la médiathèque, modification n°1
- X - FINANCES : AP/CP création d'un bâtiment à vocation associative en démarche HQE
- XI - FINANCES : AP/CP création d'une zone sportive à Laubis
- XII - FINANCES-BUDGET : Approbation du budget primitif 2023
- XIII - FINANCES : Taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE), approbation des tarifs pour 2024

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, tout élu a le droit, dans le cadre de ses fonctions, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. En conséquence, les documents relatifs aux points figurant au présent ordre du jour du Conseil Municipal sont consultables en mairie.

- XIV - TRAVAUX – SALLES ASSOCIATIVES : Modification du montant de l'opération et du plan de financement
- XV - VIE LOCALE : Acquisition d'une licence III débit de boisson
- XVI - VIE LOCALE : Signature d'une convention pour céder la licence III débit de boisson en location gérance
- XVII - INTERCOMMUNALITÉ : Approbation de la convention avec Toulouse Métropole pour l'intervention d'un conseiller en économie partagée
- XVIII - PERSONNEL : Création de deux emplois permanents
- XIX – PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

**INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT**

**QUESTIONS ORALES**

Fait à SEILH, le 23 mars 2023

Le Maire,

**Didier CASTERA**

